Libertés syndicales



Première victoire!

Passons à la seconde

A la suite de la mobilisation historique sur la contre-réforme des retraites, les énergéticiens se sont fortement mobilisés et ont pris part à un nombre important d'actions de reprises en main de l'outil de travail décidées collectivement.

Nos camarades, Christophe Secrétaire général et Alexandre, militant du syndicat CGT Énergies 33, étaient convoqués le 21 novembre 2023 devant le tribunal correctionnel de Bordeaux. Après 3 heures d'audience la décision est mise en délibéré. Le 9 janvier 2024, sur les trois chefs d'inculpation que ce soit les coupures, la mise en danger de la vie d'autrui et celui d'avoir pénétré dans l'enceinte d'un poste source, le tribunal a prononcé la **relaxe totale** d'Alexandre et de Christophe! De plus, la juge a rappelé que le droit de grève est un droit constitutionnel donc un moyen de défense essentiel pour les travailleurs et travailleuses.

Rien à rajouter !!! Nos deux camarades sont reconnus innocents par le tribunal correctionnel de Bordeaux !!!

C'est une victoire à mettre à l'actif de la mobilisation de

C'est une victoire pour la démocratie sociale qui ne peut exister à coups de 49-3!

C'est une victoire pour le syndicalisme de lutte!

C'est une victoire pour le droit de grève inscrit dans la constitution de la V^{ème} République!

C'est une victoire pour les travailleurs-ses qui s'organisent collectivement et agissent pour le bien commun.

Sans avoir attendu le délibéré de la justice, la Direction Aquitaine Nord d'Enedis a convoqué à une commission secondaire du personnel siégeant en matière de discipline : Alexandre le 14 février à 14 h 00, Christophe le 15 février à 14 h 00, et Adrien le 7 mars à 14 h 00.

A part faire montre d'acharnement et/ou de vengeance, la Direction ne peut pas appeler au « dialogue social » tout en considérant nos camarades coupables de faits pour lesquels le tribunal a décidé de les relaxer! C'est une insulte à la justice! C'est une insulte au syndicalisme! C'est une insulte à la liberté d'expression!

De plus le Parquet, suivi par le CHU et Enedis ont interjeté appel sur la décision du tribunal. Il s'agit là encore d'un choix politique orchestré par nos dirigeants.

Ne laissons pas nos camarades seuls en commission secondaire de discipline face aux représentants d'Enedis de la DR Aquitaine Nord

14 E

à Enedis Mérignac 4 rue Isaac Newton

pour exiger l'arrêt des procédures disciplinaires

Nous devons être **nombreux** à partir de **12h**



Signez la pétition

https://chng.it/zSFpyY8XgX